

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°48 du 24 septembre 2007

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation
15 septembre 2007

Date d'affichage
24 septembre 2007

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 24

L'an deux mil sept, le vingt quatre septembre à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **Madame Monique HERVE, Maire**.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h45, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Monique HERVE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL, M. Régis GENET, M. Jean-Louis FONSAGRIVES, Mme Joëlle BIBAS, M. Patrice PAQUOT, M. Antoine VANDAELE, M. Alain LAHAYE, M. Michel MADER, M. Christian BOUSQUET, Mme Françoise GOUJARD, M. Philippe DELAUNAY, M. Didier DAGUE, Mme Elvira JAOUEN, Mme Monique LEUREGANS, M. Christophe LHARDY, M. Xavier COSTIL, M. Michel POGNOT, Mme Maryse GILLET, Monsieur Stéphane HODEN.

Etaient excusés représentés à l'ouverture de la séance :

M. Jean-Louis DUPONT	donne pouvoir à Mme Bénédicte DEREN
M. Gilles PAIGNON	donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
Mme Claudine MASSIN	donne pouvoir à Mme Monique HERVE

Etait absente :

Mme Corinne LE DAULT-GERAT
Mme Annie-France LEPERLIER
Mme Sylvie MANSARD
Mme André-Noëlle LANOE
M. Pascal HOUËIX

Secrétaire de Séance : M. Christophe LHARDY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil municipal.

Approbation du Procès Verbal du 29 mars 2007

Le Conseil Municipal à la Majorité par 18 voix POUR, 3 CONTRE (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL) et 3 abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Christophe LHARDY) approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2007.

01 – Modification de l'Etat du personnel

Le Conseil Municipal, à la Majorité par 18 voix POUR, 4 CONTRE (MM. Didier DAGUE, Christophe LHARDY, Xavier COSTIL et Mme Elvira JAOUEN) et 2 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY),

- Autorise le Maire à recruter un cadre technique plus particulièrement chargé du cadre de vie.
- Autorise le Maire à recruter un cadre administratif chargé des marchés publics et des achats.
- Autorise le maire, en cas d'absence de candidatures statutaires, pour pourvoir l'emploi concerné, et quelque soit son grade, à pourvoir ces emplois par la voie contractuelle, sur la base des alinéas 1 ou 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et à fixer leur rémunération sur un échelon du grade, prenant en compte leur expérience professionnelle.

02 – Marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux, rue Fleury et rue Martial Labbé.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

- Se prononce sur l'Acte d'engagement tel qu'il sera signé avec le groupement ENTRA/LE JOINT INTERNE.
- Autorise le Maire à signer l'Acte d'engagement du marché de travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public avec le groupement ENTRA/LE JOINT INTERNE, pour un montant de 286 568,90 € TTC ainsi que ses avenants éventuels dans la limite de 5% du montant du marché initial.

03 – Acquisition d'un terrain rue Raymond BERRIVIN et autorisation de signature pour dépôt d'une demande de déclaration de travaux pour la création d'un abri bus

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. Xavier COSTIL, Elvira JAOUEN, et Didier DAGUE), et 3 abstentions (MM. Christophe LHARDY, Philippe DELAUNAY, et Gilles PAIGNON)

- Se prononce favorablement sur la réalisation des prestations décrites dans la note,
- Inscrit le montant des frais d'acquisition au budget communal pour un coût d'environ 2 242.00 € HT (1 692€ HT + 550,00€ HT),
- Inscrit les dépenses afférentes aux travaux au budget communal pour un montant de 18 000,00 € HT (15 000€ HT + 3000€ HT),
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente, au prix des Domaines et d'inscrire les dépenses au budget communal.
- Autorise le Maire à signer et déposer la demande de déclaration de travaux pour le nouvel abri bus.

04 – Convention entre l’Etat et la commune de Courdimanche pour la mise à disposition des services de l’Etat pour l’instruction de demandes de certificats d’urbanisme, de permis de construire et des déclarations préalables relatives à l’occupation du sol

Le Conseil Municipal, à l’Unanimité

- Se prononce favorablement sur les types de dossiers et de travaux à annexer à la convention
- Adopte les termes du projet de convention à intervenir avec Monsieur le Préfet du Val d’Oise

05– Avenant de transfert au marché de maîtrise d’œuvre pour l’enfouissement des réseaux rue Fleury passée avec la société Beture Infrastructure au profit de la société EGIS Aménagement

Le Conseil Municipal, à l’Unanimité,

- Autoriser le Maire à signer l’avenant de transfert au marché d’enfouissement des réseaux de la rue Fleury passé entre la mairie de Courdimanche et la société BETURE INFRASTRUCTURE, au profit de la société EGIS AMENAGEMENT.

06 – Contrat de Bassin Boucle l’Oise

Le Conseil Municipal, à l’Unanimité,

- Se prononce favorablement sur la signature du contrat de bassin de la boucle de l’Oise
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières nécessaires aux opérations inscrites dans le cadre du plan.

07 – Donner acte des rapports annuels 2006 sur l’alimentation en eau potable et le service public de l’assainissement

Le Conseil municipal a pris acte des rapports annuels 2006 sur l’alimentation en eau potable et le service public de l’assainissement

08 – Donner acte des rapports annuels 2006 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets

Le Conseil municipal a pris acte des rapports annuels 2006 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets.

09 – Demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club de Courdimanche

Le Conseil Municipal, à l’Unanimité

- Se prononce favorablement sur le versement de la subvention au TCC.

10 – Modification du règlement intérieur des Multi-accueils

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 3 Abstentions (M. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- Valide les modifications du règlement intérieur des Multi-accueils.
- Valide la nouvelle tarification (annexe 1)

11 – Modification du règlement intérieur des structures Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 2 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY), et 3 voix Contre (MM Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL)

- Se prononce favorablement sur la modification du règlement intérieur des structures Enfance Jeunesse suivant les critères définis dans le règlement intérieur joint à la délibération.

12 – Acceptation des tickets CESU comme moyen de paiement et affiliation au centre de remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- Se prononce favorablement sur l'affiliation de la ville de Courdimanche au centre de remboursement CESU dans les conditions prévues
- Autorise la modification des régies des garderies périscolaires et des crèches afin que les régisseurs puissent percevoir ce mode de paiement
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

13 – Projet chorale dans le cadre des activités périscolaires à destination des enfants – Ecole élémentaire des Croizettes.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- Se prononce favorablement sur la mise en place du projet chorale à l'école élémentaire des Croizettes.
- Autorise la création de 2 postes d'intervenant chorale dans le cadre d'une activité accessoire, couvrant la période du mardi 13 novembre 2007 au mardi 24 juin 2008.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- Inscrit les crédits nécessaires à ces projets.

14 – Projets d'activités artistiques, culturelles et sportives en temps scolaire école élémentaire des Croizettes.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR, et 1 abstention (M. Michel MADER)

- Approuve la mise en place du projet musique et du projet danse contemporaine sur l'école élémentaire des Croizettes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets
- Inscrit les crédits nécessaires à ces projets

15 – Bourse communale 2008.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

- Valide le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2007-2008

16 – Validation du dispositif du P.A.Q.T. : Programme d'Adaptation au Programme Temporaire.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

- Valide le dispositif du P.A.Q.T. « Programme d'Adaptation du Quotient Temporaire ».

17 – Modalités de mise en place du P.A.Q.T.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

- Valide les modalités de mise en place dispositif du P.A.Q.T. « Programme d'Adaptation du Quotient Temporaire ».

18 – Demande de subvention à l'ASC

M. Christophe LHARDY étant membre du bureau de l'ASC il ne participera pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

- Se prononce favorablement sur le versement de la subvention à l'ASC.

19 – Donner Acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 duCGCT

Le Conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (n° 2007-01 à 2007-13).

20 – Questions diverses

- Madame Elvira JAOUEN a fait parvenir une question écrite concernant un article du site internet, après lecture aux membres du Conseil Municipal Madame le Maire indique qu'elle y répondra par écrit.

21 – Informations diverses

- Le Préfet a donné son accord sur la création d'un 5^{ème} bureau vote situé à la Louvière Maternelle.
- L'Atelier Mémoire à destination des anciens débutera en octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h45.

Monique HERVE

Maire